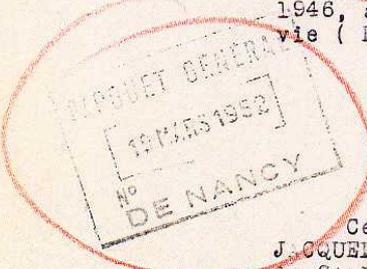


Arrestation de Marie Madeleine Lallevé et Marie Louise Sartory

Documents d'archives *

** Merci à Liliane Jérôme d'avoir « déterré » ces documents*

EXTRAIT du dossier de la procédure criminelle
suivie contre le nommé HENRY René-Félix, 33 ans, charpen-
tier à Saint-Dié, - Accusé d'Intelligences avec l'ennemi,
- condamné par la Cour de Justice de NANCY, le 30 juillet
1946, à la peine de MORT et à la dégradation nationale à
vie (Exécuté le 10 décembre 1946).



Pièce 1

GENDARMERIE NATIONALE - Brigade de St-Dié.

Ce jourd'hui dix huit janvier 1945, Nous soussignés
J. COQUEL Marcel et FARNBERT René, gendarmes à la résidence
de St-Dié, revêtus de notre uniforme et conformément aux
ordres de nos chefs, agissant en vertu d'une demande d'en-
quête émanant de la Section de Gendarmerie de St-Dié, Vosges,
transmission section n° 36/2 rapportons ce qui suit:

.....
Le 15 janvier 1945, à 9 heures, poursuivant notre en-
quête, de patrouille à la résidence, entendons :

Mme NARTZ née SOBLET, Madeleine, 40 ans, demeurant à
St-Dié, 4, rue de l'Orient, précédemment à La Petite Raon,
qui déclare :

" Vers le 20 novembre 1944, toute la population de Saint
Dié était réfugiée à Foucharupt quand un groupe d'hommes,
dont Savoyen Raymond, ont amené HENRY René .

Je lui ai parlé et il m'a avoué être la cause indirecte
de l'arrestation de Mme GUAPPEL et de sa fille, de La Petite
Raon, et la cause directe de celle de Madame LALEVEE et de
sa fille, âgée de 21 ans. Je n'ai pas eu le temps de lui
parler davantage, car les hommes qui menaient HENRY le condui-
sirent vers les Américains .

Je suppose qu'HENRY se disant agent d'assurances, s'était
introduit chez Mme LALEVEE . Cette personne, ravitaillant le
maquis et HENRY s'en doutant, il lui aurait demandé à passer
au maquis . Mme LALEVEE, aurait donné quelques renseignements.
HENRY prévenant la Gestapo, aurait alors fait arrêter Mme
LALEVEE et sa fille.

Des renseignements utiles pourraient être recueillis à
SENONES et MOUSSEY, où HENRY est très connu ."

Lecture faite...

.....
Etat-Civil : HENRY, René-Félix, 32 ans, agent d'assurances,
La Populaire, né le 30 novembre 1912 à Nayemont des Fossés
(Vosges), de feu Léon et de Marie Céline Augustine Petitjean
demeurant 100, rue d'Alsace .

pour retourner à SENONES et y chercher auprès de Madame LALEVEE les renseignements promis .

Ce jour là j'ai su qu'un certain M. PY , se chargeait de recruter du monde pour la maquis . Madame LALEVEE m'a recommandé de faire très attention à la feld gendarmerie . J'ai su que M.PY était directeur des Etablissements Laedrich à Moussey .

Je suis revenu à Saint-Dié ,j'ai revu HEINSLER et lui ait dit que je n'avais pu décélérer de maquis dans la région mais lui ait dit que Madame LALEVEE pouvait certainement fournir des renseignements intéressants .J'ai su par la suite que Madame LALEVEE et sa fille avaient été convoquées à Saint-Dié et gardées par les services allemands .L'on m'a dit un peu plus tard textuellement ceci : " Madame LALEVEE et sa fille travailleront aussi bien en Allemagne,qu'ici" .

S.I.R.- J'ai touché à nouveau 3000frs (trois mille francs) avant de partir pour mon expédition à Moussey ,ce qui faisait en tout 8000frs (huit mille francs).

S.I.R.- Les allemands n'ayant pu obtenir de moi des renseignements précis ont décidé toutefois de déclencher une offensive dans la région du lac de la May , arrêtaient préalablement à Moussey 30 personnes dont la gendarmerie composée de quatre gendarmes .

.....

Pièce 24

GENDARMERIE NATIONALE - Brigade de MOUSSEY

P.V. N°198 , du 25 juin 1945

Nous soussignés , LACHAMBRE Marcel et KOCK Raymond, gendarmes à la résidence de MOUSSEY, département des Vosges etc ... recherchant les agissements anti-nationaux d'un nommé HENRY ... nous nous sommes livrés à des recherches au cours desquelles nous avons reçu les déclarations suivantes :

.....

Mlle SARTORY Marie-Louise, 22 ans, étudiante, demeurant à Moussey (Vosges) .

" Courant juillet vers 15 heures, un individu que ma mère ne connaissait pas , s'est présenté à elle se disant maquisard en danger . Mise en confiance par les propos tenus par cet individu , lequel , au cours de sa conversation a parlé de personnes connues de nous comme appartenant à la résistance de la région , s'est laissée aller à lui faire quelques confidences et des promesses quant à la possibilité de faire entrer les 40 hommes qu'il prétendait amener avec lui, chassés du Maquis d'Harbache , au Maquis de Moussey.

d'Hurbache" et qui se trouvaient là en pleine débandade .

Nous étant approchées, ma mère et moi, ma mère a engagé la conversation avec eux et a dit à l'un de ceux-ci qu'elle allait se renseigner pour leur venir en aide .Elle m'a envoyé voir une personne faisant partie du "Maquis de Moussey" qui lorsque je lui ai fait part de l'intention de ces deux individus a eu des doutes,et m'a déclaré qu'il vallait mieux, pour ma sécurité et celle de ma mère, ne pas les renseigner .

Le lendemain HENRY a été arrêté par le gendarmerie de Moussey et d'après ce que j'ai su , il se serait fait passer comme membre du P.P.F.

Le 2 août , à 5 heures du matin, la Gestapo de St-Dié est venue à notre domicile, et m'a arrêtée ainsi que ma mère transférées à St-Dié , nous avons subi un interrogatoire en présence de l'individu qui nous avait demandé aide et assistance au titre de la "Résistance " .

D'ailleurs,au moment de notre comparution à la Kommandantur de St-Dié , nous connaissions l'état civil de cet individu qui avait travaillé au château de Moussey en qualité de plombier qui logeait chez ma grand'mère et qui se nommait HENRY,domicilié à St-Dié .

Pendant tout le temps de mon interrogatoire ,j'ai été mise en présence du nommé HENRY qui, à un moment donné, a déclaré : " Ce que je vous ai dit au sujet de cette personne est faux " .

HENRY a également assisté à l'interrogatoire de ma mère, mais je ne sais quelles paroles il aurait pu prononcer.

Par la suite, ma mère m'a fait connaitre que jusqu'au dernier instant de l'interrogatoire, l'Allemand qui l'interrogeait lui avait dit que nous serions remises en liberté,mais à la suite d'une communication téléphonique, il nous a indiqué que nous irions en prison ,ce qui indique d'autre part, que des renseignements complémentaires avaient été fournis contre nous.

Déportées au Camp de Ravensbruck,nous avons été libérées le 5 avril 1945 .Nous avons été rapatriées en France, à destination d'Aix-les-Bains où ma mère est décédée un mois après son arrivée, par suite des mauvais traitements subis .

J'ai omis de vous déclarer que lorsque nous avons été détenues à la prison de la Vierge à Epinal ,nous avons été en contact avec une dame LINK Joséphine,domiciliée à St-Dié,qui nous a confirmé l'identité d'HENRY ,et qu'il était également l'auteur de son arrestation et de celle de son mari.

Dès notre retour en France, ma mère a fait une déclaration à Annemasse contre HENRY auprès des autorités militaires,et cette déclaration a été refaite à Aix-les-Bains auprès des autorités militaires.

Je demande que le sieur HENRY soit mis hors d'état de nuire,étant responsable de la déportation et de la mort de nombreux habitants de la Vallée de Moussey.

Lecture faite

- Mentionnons que nous n'avons pu procéder à l'audition du nommé HENRY René,celui-ci étant actuellement détenu à la Prison Charles III à Nancy .

Pièce 45

2 Octobre 1945 . P.V. de première comparution :

L'an 1945, le 2 octobre ,
Devant Nous PABST Justine d'instruction près le tribunal de première instance d'Epinal , assisté de MARIENNE, greffier,
En notre cabinet, au Palais de Justice à Epinal, a comparu la personne ci-après dénommée, laquelle interpellée sur son identité a répondu :

Je me nomme HENRY René Philippe, charpentier, 33 ans, à St-Dié, 100 rue d'Alsace, né le novembre 1912 à Brompon, fils de Léon et de Céline Petitjean ,

Nous lui avons aussitôt fait connaître les faits à elle imputés, l'avons avertie qu'elle est libre de ne faire aucune déclaration, ajoutant que nous étions prêt à la recevoir si elle désirait en faire . Nous lui avons ensuite déclaré qu'en conséquence, il est instruit à son égard du chef : d'avoir depuis temps non prescrit , sur le territoire français , atteint à la sûreté extérieure de l'Etat .

- J'ai été arrêté par les Allemands comme communiste en 1944 et de ce chef condamné à Epinal à la peine de mort . Les Allemands m'ont demandé toutefois, si pour sauver ma peau j'accepterais de donner des renseignements , j'ai accepté et c'est ainsi que je suis rentré à la Feldgendarmerie .

Je suis alors revenu à St-Dié . C'est dans ces conditions que je suis allé sur l'ordre de la feldgendarmerie à la recherche d'un maquis à la Petite Raon , je n'ai rien trouvé, je l'ai dit aux Allemands mais ceux-ci m'ont battu . Je leur ai dit alors que j'étais allé chez Madame LAVE et que celle-ci pourrait confirmer ce que je disais, c'est alors de Madame LAVE fut arrêtée .

.....
Lecture faite persiste et signé.

Pièce 69

4 juin 1946 . Audition témoin SARTORI Marie-Louise, par le Juge d'Instruction BURLE près la Cour de Justice de Nancy .

.. Je me nomme : SARTORI Marie-Louise, 23 ans, étudiante, demeurant 17, rue des Glacis à Nancy, et à Moussey, Maternité .

" Vers le 18 juillet 1944, deux individus se sont présentés chez ma grand mère Madame LAEVE à Moussey , et lui ont demandé si elle ne pouvait pas leur fournir des renseignements pour camoufler 20 jeunes gens dont deux appartenant au maquis d'URBACH qui avait été vendu aux allemands . Ma mère et moi nous nous trouvions là , nous avons engagé la conversation avec eux et ma mère s'est proposée de leur venir en aide . Je suis allée chez M. HAEUSSLER pharmacien pour lui demander s'il pourrait faire quelque chose . Je précise que ces individus étaient allés trouver M. HEBERGER à Senones . M. HAEUSSLER a refusé de s'occuper de ces individus car il s'était tout de suite

fournir de plus amples renseignements . Mme LUNK en captivité m'a chargé de déposer une plainte contre HENRY, en son nom.

Lecture faite ..

Pièce 70

4 juin 1946 . Confrontation par le juge d'instruction du témoin SARTORI et de l'inculpé HENRY René .

Le témoin déclare : - Je maintiens les termes de ma déposition

L'inculpé déclare : Je ne conteste pas l'ensemble de la déposition du témoin et le rôle qu'il me prête tant au cours de ma visite chez Mme LALEVEE que lors de leur interrogatoire de la Feldgendarmerie à St-Dié . C'est FRESSE qui a dénoncé le maquis de Moussey et qui avait raconté que nous avions fait dans cette localité . Les allemands étaient par conséquent au courant de tous nos faits et gestes , en présence de Madame et mademoiselle SARTORI, j'ai été obligé de maintenir mes déclarations .

Le témoin déclare :- Je ne comprends pas comme le prétend l'inculpé que ce soit FRESSE qui nous ait dénoncé , puisque nous n'avons pas été confrontées avec lui et qu'au surplus si c'est lui qui accompagnait HENRY il n'a absolument rien dit chez ma grand mère , et il a eu un rôle purement passif.

L'inculpé déclare: FRESSE ne pouvait pas être confronté avec Mademoiselle et Madame SARTORI puisque son rôle consistait simplement à me surveiller . Je ne craignais rien puisque je me suis fait connaître à Madame LALEVEE ayant travaillé à Moussey.

Le témoin déclare: C'est exact, mais c'était dans le but de nous mettre en confiance.

L'inculpé déclare: J'ignore la personne qui a pu donner un coup de téléphone à la suite duquel les arrestations de Mme et Melle SARTORI ont été maintenues .

Lecture faite persistant et signant.

Pièce 86

11 juin 1946 . Audition du témoin SOBLER Madeleine, par le juge d'instruction BURLE près la Cour de Justice de Nancy.

.... Je me nomme SOBLER Madeleine, épouse NARTZ, 41 ans, demeurant à La Petite Raon.

Durant l'occupation, je faisais partie de la Résistance en accomplissant des missions de renseignements en faisant la liaison avec le maquis , et en donnant asile à des maquisards et à des parachutistes anglais . Je ne connaissais pas HENRY

à Tanley le 23. février 1952

3

Attestation

Madame Lallier madeline, a été
arrêtée individuellement le 2 août 1944 à
son domicile de Mussy, à la suite d'une
denonciation du nomme Henry plebsier
à D'Orléans (fratelli depuis) --

Madame Lallier était une active patriote
qui a effectué de nombreux missions de
recrutement et de liaison pour le compte
de la Résistance.

Elle mérite largement le titre de déportée
de la Résistance, et je certifie sur l'honneur
qu'il y a une liaison de cause et d'effet
entre sa déportation et son action résistante

Colonel d'infanterie
Commandant de la
Le Chef des
du Département de
Le Chef de la R.C.V.

Martini